

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Clisson, Maire.

Etaients présents : Mme et MM. : Jean-Luc Clisson, Bernard Boisseau, René Baty, Emmanuelle Béguet, Franck Pino-Cortès, Julien Bouteiller, Denis Phelippeau, Michel Ferrand.

Absents excusés : M. Jacques Bayle ayant donné pouvoir à M. Bernard Boisseau, Paul Moinet.

Absente : Mme Nathalie Laabbassi.

Secrétaire de séance : M. Franck Pino-Cortès.

Date de convocation: 10.06.2013 *Affichage du* 25.06.2013

C-02/06/2013

REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Des crédits ont été provisionnés au budget primitif pour la rénovation de la toiture de la Maison des associations. L'entreprise Drillaud avait été sollicitée pour la remise d'un devis.

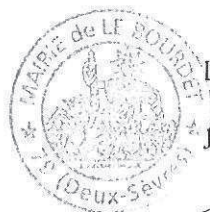
Le Conseil accepte la proposition présentée à hauteur de 8 582,20 € en retenant l'option de dépose des cheminées. La surface de la couverture en tuiles sera toutefois réduite en raison de la pose des panneaux.

Après délibéré, le Conseil décide :

- de lancer les travaux de réfection de la toiture de la Maison des Associations de façon coordonnée avec l'installation, par Séolis, des panneaux photovoltaïques côté sud,
- de déposer une demande d'aide financière après de la CAN au titre des droits à emprunt, avec le plan de financement suivant :

- Montant des travaux.....: 8 582,20 € HT
- Subvention CAN.....: 4 291,10 €
- Autofinancement commune....: 4 291,10 €

Pour extrait certifié conforme.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Jean-Luc CLISSON